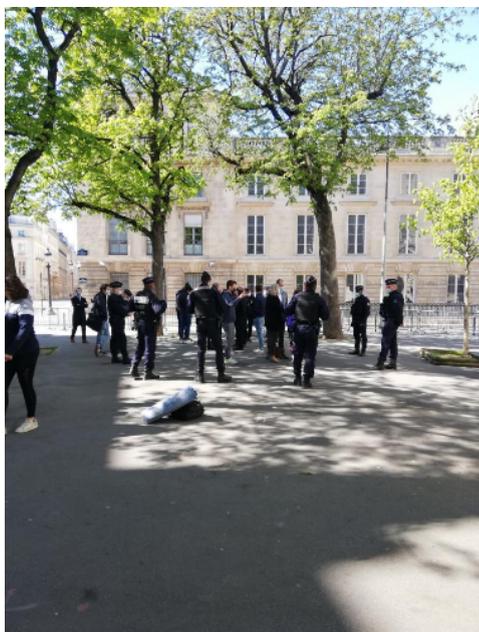


Interdiction d'interpeller les députés devant l'Assemblée : la décision du préfet attaquée par les militants et l'association Notre Affaire à Tous

Le 6 avril 2021, le rassemblement des militants devant l'Assemblée Nationale, initié par un groupe de jeunes activistes parmi lesquels Camille Étienne, a été interdit par la préfecture de police de Paris. Les militants, et l'association Notre Affaire à Tous, attaquent l'arrêté devant le juge des référés du Tribunal Administratif de Paris. L'affaire sera jugée dans les prochaines 48 heures.



Depuis le lundi 29 mars, chaque jour de débat à l'Assemblée nationale, des militants écologistes se retrouvent devant le Palais Bourbon pour interpeller les députés au sujet de la loi climat et résilience, des enjeux qui y sont débattus et de la nécessaire ambition du texte.

Camille Etienne, initiatrice des manifestations explique : *“On s’est saisi, nous, les gens, de cette loi climat. On l’a fait sortir de l’hémicycle pour qu’elle prenne l’air. On a aussi retrouvé tout ce qui nous manque cruellement depuis cette pandémie: un lien humain. On a débattu, on s’est retrouvé, on a échangé et c’était beau”.*

Cette initiative est jugée cruciale par les militants. En effet, *“le projet de loi climat a profondément dévoyé les 149 propositions de la Convention citoyenne pour le Climat”* d’après Chloé Gerbier, juriste de l’Association Notre Affaire à Tous. *De plus, les amendements déposés, qui avaient pour but de reprendre l’ambition initiale de ces propositions, ont en grande partie été jugés irrecevables lors de la commission spéciale et de la séance plénière à l’Assemblée Nationale, engendrant un taux record d’irrecevabilité à plus de 30%.*

Le mardi 6 avril les militants reçoivent une notification du préfet Didier Lallement annonçant que les rassemblements prévus les mercredi 7, jeudi 8 et vendredi 9 seront interdits. Pourtant lors de ces rassemblements les gestes barrières sont respectés, et la vingtaine de personnes présentes se partagent une place de près de 250m². Les arguments sont fallacieux : d’après le préfet, les 7, 8 et 9 avril, les forces de l’ordre seront particulièrement occupées à faire respecter les mesures sanitaires et ne pourront assurer la sécurité du regroupement des 20 militants devant l’Assemblée Nationale.

En juin dernier le Conseil d'Etat avait pourtant déjà censuré le fait d'interdire les manifestations du fait de la crise sanitaire, jugeant le dispositif attentatoire aux libertés fondamentales.

Soutenus par l'association Notre Affaire à Tous, Hugo Viel, Julie Pasquet, Mathis Fidaire, Lou Garcia, Stacy Algrain, Camille Etienne, Agathe Daniel déposent un référé liberté au Tribunal Administratif de Paris afin que l'arrêté soit jugé illégal. La décision est attendue dans les prochaines 48 heures.

Contacts presse :

Chloé Gerbier juriste de Notre Affaire À Tous : 06 46 43 55 09 - gerbierchloe@gmail.com

Hugo Viel, activiste climat : 0788197192

Camille Étienne, activiste climat : 07 87 35 94 47